



Convocation au commissariat : payé par l'employeur ? (absence)

Par **electrode**, le **25/05/2014** à **00:55**

Bonjour,
j'ai du me rendre au commissariat pour les besoins d'une enquête en qualité de témoin. Les fonctionnaires de police m'ont indiqué que l'employeur était tenu de me verser mon salaire pour mes heures d'absence.

- 1- est-ce vrai ?
- 2- si oui, quelqu'un aurait-il l'article de loi ?

Merci !

Par **moisse**, le **25/05/2014** à **15:23**

Bonsoir,
C'est malheureusement faux.
Le témoin doit déposer une demande de défraiement pour son temps passé en l'accompagnant d'un justificatif, bulletin de salaire comportant la retenue, titre de transport...